

Pendant la crise sanitaire, la lutte continue pour les vacataires, ces ultra-précaires de l'université

Ils donnent cours comme les enseignants-chercheurs titulaires, en présentiel comme à distance. Pourtant, les vacataires des universités sont toujours payés au Smic ou en dessous, des mois après avoir travaillé. À Paris et Dijon, ils sont mobilisés depuis deux mois.



"La crise sanitaire, ça a été la goutte d'eau. On craquait déjà l'année dernière, mais avec les cours en distanciel, il a fallu s'auto-former, repréparer tous nos cours pour les adapter à ce mode d'enseignement. Sans être plus rémunéré. Et l'université ne nous a pas prêté de matériel."

Jeanne¹ est chargée de cours vacataires à l'université Paris-3 Sorbonne Nouvelle. Elle enseigne aux étudiants de licences en même temps qu'elle réalise son doctorat. Dans sa faculté, selon elle, plus de la moitié des cours sont assurés par des vacataires, payés à l'heure de cours effectuée,

sur des missions d'un an ou six mois.

Autre spécificité de ces vacataires, ils sont payés en général six mois après avoir travaillé, parfois plus en cas de retards.

➤ À relire sur le sujet : [Payés des mois après avoir enseigné, et sans protection sociale : le scandale des vacataires à l'université](#)

À cette précarité s'est ajouté le surplus de travail engendré par la crise sanitaire.

"Les vacataires ont été lâchés dans la nature. Déjà en temps normal, ils sont peu intégrés aux équipes pédagogiques, ils n'ont en général pas accès aux espaces de travail numériques des universités, a aussi constaté l'une des porte-parole de la Confédération des jeunes chercheurs, qui souhaite garder l'anonymat. Ils ont connu cet automne une grande surcharge de travail aussi parce qu'ils sont les premiers interlocuteurs des étudiants qui, on le sait, ne vont pas bien."

Payés à l'heure, les vacataires n'ont pas non plus le droit au congé maladie,

"ce qui représente une inquiétude supplémentaire pendant l'épidémie".

¹ Le prénom a été changé

Le statut ultra-précaire des chargés de cours vacataires, dénoncé depuis des années

Depuis janvier, les vacataires de Paris-3 se sont mobilisés au sein d'un collectif

"pour rassembler tous les chargés de cours de l'université", précise Jeanne. "Nous avons décidé de maintenir les cours, mais nous pratiquons la rétention administrative des notes, tout en les transmettant aux étudiants, pour ne pas les pénaliser encore plus."

Précaires parmi les précaires chez les enseignants-chercheurs, les vacataires savent bien que le manque de moyens des universités pèse sur tout le monde.

"De nombreux étudiants n'ont pas le bon matériel pour suivre les cours en distanciel. Dans le débat public, la détresse des étudiants est souvent psychologisée comme un problème individuel, alors que s'il y avait des moyens dans les facs, cela aurait pu se passer beaucoup mieux."

Le statut ultra-précaire des chargés de cours vacataires est dénoncé depuis des années par celles et ceux qui le subissent.

"Les vacataires, ce sont énormément de doctorants, et aussi beaucoup de docteurs qui attendent des postes, parfois depuis dix ans. Pas mal d'entre eux ont aussi d'autres emplois, comme enseignants dans le secondaire ou surveillants", précise Jeanne.

Il y a selon elle 100 vacataires rien que dans son département. Dans tous le pays, le ministère de l'Enseignement supérieur en compte environ 119 000². Mais toutes les universités ne fournissent pas de chiffres précis sur le nombre de leurs vacataires.

"Nous sommes souvent invisibilisés," note Jeanne. "Alors que sans nous, les licences ne pourraient pas tenir du tout."

Prime de 1000 euros : "Les chargés des cours vacataires sont totalement oubliés"

Il est probable que les vacataires compensent en partie la baisse des recrutements de titulaires, puisque le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires a baissé depuis dix ans à l'université alors que le nombre d'étudiants accueillis n'a cessé d'augmenter³. L'une des revendications des vacataires de Paris-3, c'est donc des créations de postes de titulaires, mais aussi d'être payés tous les mois, d'avoir de véritables contrats, et d'être représentés dans les différents conseils de l'université, dont elles et ils sont aujourd'hui exclus.

"Le gouvernement a annoncé donner une prime de 1000 euros aux maîtres de conférence. C'est bien, mais là encore, les chargés des cours vacataires sont totalement oubliés. C'est tout le temps comme ça", pointe encore Jeanne.

² Selon le chiffre avancé dans l'étude d'impact de la dernière loi sur l'université et la recherche, adoptée à l'automne 2020.

³ En 2018, les universités accueilleraient plus de 1,6 million d'étudiants — 60 % de l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur, soit 200 000 étudiants de plus qu'en 2010. Dans le même temps, le nombre d'enseignants-chercheurs a diminué : 90 870 postes en 2018 contre 91 100 six ans plus tôt. Les effectifs de professeurs et de maîtres de conférence ont baissé au total de près de 4000 postes.

"Ça fait longtemps que cette question nous travaille, les retards de paiement, les retards de contrats, et le fait que nous sommes en réalité payés sous le Smic", dit aussi Camille⁴, doctorant en sociologie et enseignant vacataire à l'université de Bourgogne.

Sur le papier, les vacances peuvent sembler bien payées, à 41 euros bruts de l'heure de cours donnée. Mais il faut ajouter le temps de préparation et de correction des travaux et examens. Comme, légalement, une heure d'enseignement à l'université équivaut en moyenne à 4,2 heures de travail effectif, l'heure de travail d'un vacataire est donc en réalité payée moins de 10 euros brut.

"Dans le département de sociologie, il y a six vacataires, sept titulaires", indique Camille.

Cinq de ces vacataires sont entrés en grève fin novembre.

"Ce qui nous a poussé à déclencher le mouvement, c'est que le statut d'auto-entrepreneur a été refusé à l'un d'entre nous."

Pour les vacataires qui ont déjà leur doctorat, faute d'ouvrir des postes, les universités poussent les chargés de cours à travailler sous statut d'auto-entrepreneur. Mais pour ce faire, les vacataires doivent aussi prouver qu'il ne s'agit pas de leur activité principale, et donc avoir de revenus professionnels à côté.

"À cause du confinement du printemps, le vacataire en question n'a pas eu d'autres revenus."

L'université lui a donc refusé les vacances, et a en plus supprimé du même coup 96 heures d'enseignement dans le département, au détriment des étudiants.

"Nous avons alors pensé qu'il fallait se battre."

Payer les vacataires chaque mois "provoquerait une surcharge administrative"

Les cinq jeunes sociologues ont arrêté de donner leurs cours, qui se déroulaient en distanciel, pendant plus de deux mois. Ils ont pu le faire car, cette année, tous ont soit un financement de leur thèse, soit des emplois stables à mi-temps à côté, dans des instituts de recherche ou des collectivités.

"L'année dernière, je n'avais qu'un job alimentaire, c'était plus difficile de faire grève", rapporte Camille.

Après une semaine de grève, les vacataires de Dijon ont été reçus par le service des ressources humaines de leur université. Sans obtenir aucune réponse concrète à leurs demandes : mensualisation de la paie, exonération des frais d'inscription pour les doctorants vacataires, et des créations de postes.

"Ils nous ont dit que rien n'était possible, sur la base d'arguments techniques. Nous avons donc continué notre grève. Puis les titulaires ont menacé de retenir les notes du premier semestre, en soutien. C'est ainsi que nous avons pu être reçus au conseil d'administration de l'université."

Finalement, le président de l'université leur a promis une exonération des frais d'inscription et une mensualisation, mais à partir d'octobre 2021 et au cas par cas.

⁴ Le prénom a été changé.

"La non-mensualisation, c'est le gros problème", insiste la porte-parole de la Confédération des jeunes chercheurs. "Les vacataires sont parfois accusés de fraude par Pôle emploi parce qu'ils déclarent leur revenus quand ils les reçoivent, au bout de six mois, alors qu'ils ont travaillé tous les mois..."

La dernière loi sur les universités et la recherche, la LPPR (ou LPR), adoptée à l'automne, promet de mensualiser le paiement des vacataires... mais seulement à partir de septembre 2022, après les présidentielles.

"Les décrets d'application seront-ils publiés pour l'appliquer ?", s'inquiète la jeune chercheuse. "Le ministère nous dit déjà que ce n'est physiquement pas faisable au niveau administratif..."

En 2017, une circulaire ministérielle avait déjà demandé aux établissements de mensualiser leurs vacataires. Manifestement, elle n'a pas été suivie d'effets.

Pour Jeanne, il est clair que les vacataires sont *"tout en bas de la hiérarchie"*. Dans son établissement, les jeunes chargés de cours mobilisés ont aussi été soutenus par *"quelques titulaires"*. Pour la doctorante, ça ne suffit pas :

"Personne ne devrait accepter qu'on travaille dans de telles conditions de précarité".

Les chargés de cours de Paris-3 comptent plutôt sur un élargissement de leur lutte.

Des économies qui se font *"sur les précaires"*

Une AG nationale des vacataires s'est tenue début février. Et les étudiants vacataires travaillant à la bibliothèque universitaire de Paris-3 sont également en grève. Il s'agit ici d'étudiants de master et licence employés 15 heures par semaine, au Smic.

"Nous sommes 22 vacataires à la bibliothèque cette année, tous en grève depuis le 5 décembre", témoigne Samuel.

Eux protestent contre l'annonce de l'université de ne plus les payer du tout en cas de nouveaux confinements durs. Déjà début novembre, à la mise en place du deuxième confinement, la direction a fermé la bibliothèque trois jours sans payer les vacataires pour les heures perdues.

"Parmi nous, certains préparent les concours de l'enseignement, d'autres ont deux boulots, on ne peut pas juste rattraper les heures à n'importe quel moment, dit Samuel. En plus, ils ne voulaient pas nous payer nos congés maladie en cas de Covid."

Pour Samuel, ces choix sont clairement liés aux restrictions budgétaires :

"En ce moment, à Paris-3, ils sont en train d'essayer de faire des économies. C'est sur les vacataires et les précaires que c'est le plus facile à réaliser."

Depuis deux mois, les étudiants vacataires font grève tous les samedis, la bibliothèque reste donc fermée. À la place, ils occupent un piquet de grève devant.

"On a une cagnotte de grève. Mais là, on arrive au bout de nos économies."

Au printemps dernier, c'est le confinement qui avait donné un coup de frein au mouvement national de mobilisations des universitaires. Puis il y a eu l'adoption en septembre de la loi LPR. Celle-ci élargit encore le domaine de la précarité à l'université, en créant des possibilités d'embaucher des enseignants-chercheurs en CDD de quelques années au lieu de créer des postes pérennes de titulaires.

"Avec la LPR, on sait qu'il n'y aura rien au bout de notre thèse, pas d'emploi stable. On aura au mieux des contrats temporaires, peut-être transformés en CDI au bout de cinq ans, résume Jeanne, dépitée. On essaie de retrouver de la joie dans les luttes."

Rachel Knaebel

□ Photo : Au piquet de grève des vacataires de Paris-3, en compagnie des moniteurs étudiants de la bibliothèque universitaire Sainte-Barbe, le 2 février. © Louis Bontemps (voir son site)

Lire aussi :

➤ *Rude rentrée pour les universités : abandonnées par l'État, poussées à chercher de l'argent privé*